

DECRET N° 2015-057 DU 09 FEVRIER 2015

portant nomination au Ministère du Travail,
de la Fonction Publique, de la Réforme
Administrative et Institutionnelle

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-037 du 29 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 24 et 30 décembre 2014,



DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : **Monsieur Amidou ADAMOU ;**
- Secrétaire Général du Ministère : **Monsieur Ernest DJAGOUN AFOUDA ;**
- Directrice Adjointe du Cabinet : **Madame Izbath DJABOUTOUBOUTOU ;**
- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : **Monsieur Ibrahim ALI ;**
- Chargé de Mission du Ministère : **Monsieur Fadonougbo Lassissi OBONOU ;**
- Directrice des Ressources Humaines : **Madame Baké Battah Raïssa KOROGONE épouse BAGNAN ;**
- Directeur Général de la Fonction Publique : **Monsieur Mamoudou GERARD ;**
- Directrice Générale du Travail : **Madame Moussilimatou DEMBA DIALLO épouse HOUNYET ;**
- Directeur Général de Renforcement des Capacités et de l'Employabilité : **Monsieur Offin Lié Ruffin AKIYO ;**
- Directeur de la Réglementation et du Suivi des Carrières : **Monsieur Donatien DOSSOU-GBETE ;**
- Directrice Départementale du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'Atlantique et du Littoral : **Madame Affoussatou ASSOUMA ;**
- Directrice Départementale du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme



Administrative et Institutionnelle
du Mono et du Couffo

: **Madame Séna Carine Olive KEKIN
ZANNOU ;**

- Directeur des Programmes de Réforme
Institutionnelle : **Monsieur Gaston DEKPE ;**
- Directeur Général de la Réforme de
l'Etat : **Monsieur Mohamed ABDOU ;**
- Conseiller Technique Juridique : **Madame Cherifatou Ulsure
BANSOU ;**
- Conseiller Technique à la Réforme
Administrative et Institutionnelle : **Monsieur Gérard AïVO ;**
- Directrice de la Valorisation des
Ressources Humaines et de
l'Employabilité : **Madame Sidikatou ADAMOU
IDRISSOU épouse CHALAH ;**
- Directeur des Réformes
Administratives : **Monsieur Egounlétin Bernard HONGA ;**
- Directeur de la Caisse Mutuelle de
Prévoyance Sociale : **Monsieur Malick SARIKI MOUSSA ;**

Article 2 : Les intéressés doivent prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 février 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

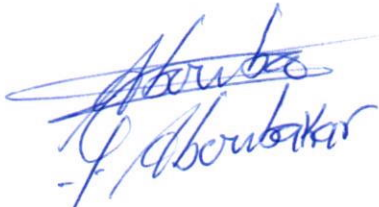


Dr Boni YAYI

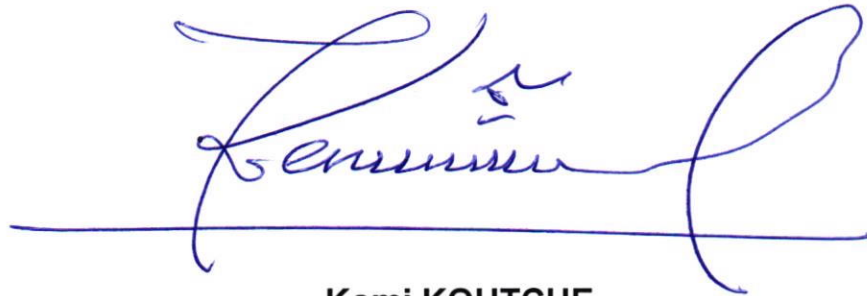


Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique, de la Réforme Administrative et
Institutionnelle,

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,



Aboubakar YAYA



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MDAEP 07 MEF 04; AUTRES MINISTERES
25 ; SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ; INTERESSES : 10 ;
IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG- ENEAM..3 ; JORB..1

